



**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR
DES PERSONNES ÂGÉES 2011-2016**

**Compte-rendu du comité technique
du mardi 19 juin 2012**

Ordre du jour



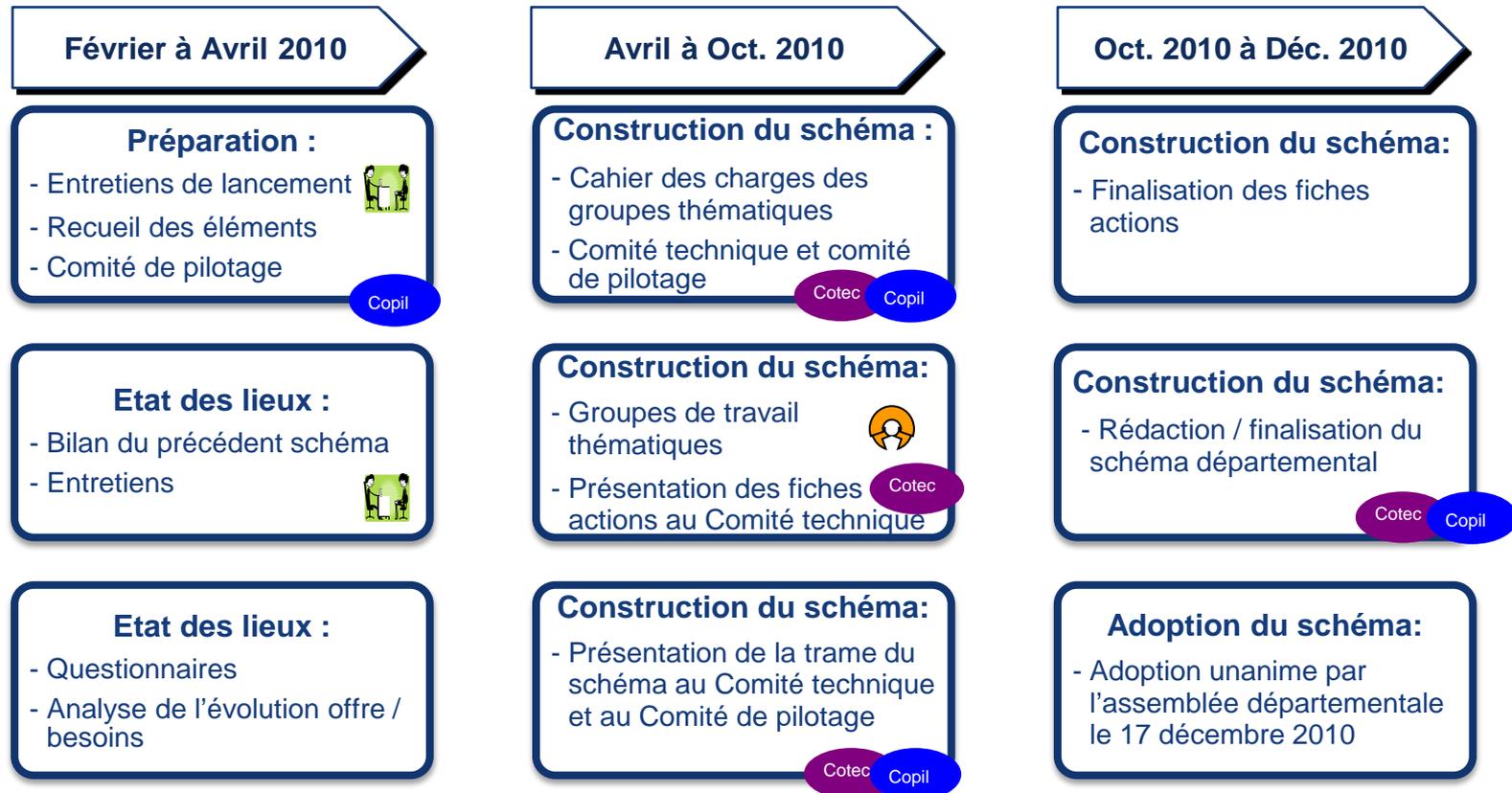
Rappel de la méthodologie

Point sur l'exécution des fiches actions

Echanges

Rappel de la méthodologie d'élaboration du schéma

Une méthodologie d'élaboration partenariale



- Edition d'un journal-projet
- Mise en ligne sur le site Internet du Conseil général

Rappel de l'architecture globale du schéma

Un schéma composé de sept chapitres

Chapitre n 1 : Présentation du département, description du contexte sociodémographique et des caractéristiques économiques

- Analyse sociodémographique "générale" (données de population, données économiques, dépenses, nombre de bénéficiaires...) dans laquelle le département de la Charente-Maritime a été comparé avec d'autres départements

Chapitre n 2 : Accompagnement des personnes âgées en Charente-Maritime

- Bilan de la prise en charge des personnes âgées entre 2006 et 2010

Chapitre n 3 : Bilan du précédent schéma

- Avec pour chaque axe, un bilan de ce qui a été réalisé et de ce qu'il reste à mettre en œuvre

Chapitre n 4 : Résultats des questionnaires

- Plus de 1600 participants ont pu faire part de leurs avis et observations

Chapitre n 5 : Fiches actions

- Construites à partir des propositions formulées par les groupes de travail et validées par le comité technique et le comité de pilotage

Chapitre n°6 : Synthèse

Chapitre n°7 : Glossaire

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Etapes de mise en œuvre

Janvier à juillet 2011

- Mise en ligne du schéma adopté sur le site Internet du Conseil général
- Publication du Livre Blanc et diffusion
- Réunion du comité de pilotage le 12 mai 2011
- Création du poste de chargé de mission pour la mise en œuvre et du suivi du schéma à la Direction de l'Autonomie

Septembre 2011 à mai 2012

- Présentation publique lors de deux réunions à La Rochelle et à Saintes le 20 septembre 2011
- Présentation au CODERPA, aux CLIC et aux Délégations territoriales
- Mise en place des groupes de travail



➤ Une méthodologie de suivi de la démarche :

↳ La réalisation d'un bilan annuel de ce qui a été réalisé, ce qui a été reporté, ce qu'il convient d'initier et des éventuelles actions à adapter en fonction de l'évolution des besoins, de la législation...

➤ Un outil de pilotage et de suivi de la mise en œuvre :

↳ Le plan d'actions de mise en œuvre

Ordre du jour



Rappel de la méthodologie

Point sur l'exécution des fiches actions

Echanges

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 1.1 : Mettre en place un protocole partagé de prévention et de signalement de la maltraitance envers les personnes âgées vulnérables

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Prévenir la maltraitance et proposer des procédures permettant de signaler une situation de maltraitance puis de prendre les mesures adaptées
- Mise en œuvre : 2010 - 2012
- Actions réalisées :
 - analyse faite des dispositifs et réponses apportées dans le cadre des conventions tripartites pour les EHPAD et des contrôles réalisés dans les autres structures. Préconisations apportées.
 - Poursuite de la bonne articulation avec la cellule de veille et d'alerte de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
 - mise en place des outils en liaison avec les Délégations territoriales (DT) : fiche de repérage d'éléments préoccupants, fiche de recueil d'information préoccupante, mode d'emploi pour remplir la fiche de recueil d'information et procédures
 - tableau de bord mis en place sous format Excel, commun à la direction de l'autonomie et aux délégations territoriales
- Actions à effectuer :
 - A diffuser auprès des établissements (EHPA, PUV) et auprès des centres locaux d'informations et de coordination (CLIC).
 - Formaliser le suivi sous le logiciel IODAS et organiser un suivi statistique

Fiche action 1.2 : Renforcer la formation continue et la supervision des intervenants des services d'aide à domicile prestataires autorisés

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3

- Objectif :

Encourager la formation continue des intervenants des services d'aide à domicile (SAD) prestataires autorisés, poursuivre la formation des personnels, de leur encadrement et soutenir en particulier la mise en place de séances d'analyse de la pratique.

Engager à terme une réflexion sur la professionnalisation du secteur mandataire et des emplois directs.

- Mise en œuvre : 2012 - 2013

- Actions réalisées :

- Analyse de la qualification des personnels lors de chaque campagne budgétaire
- Formation et qualité prises en compte dans les tarifs individualisés des SAD.

- Actions à effectuer :

- projet de convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur l'aide à la modernisation et à la formation des SAD

Fiche action 1.3 Proposer des accueils de jour répondant aux besoins des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Développer l'accueil de jour comme une offre à part entière avec un projet d'accueil spécifique, ciblé selon les besoins repérés sur les territoires.
- Mise en oeuvre : 2012 - 2014
- Actions réalisées :
 - modification du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) pour prendre en compte l'ensemble des dépenses réelles exposées au titre de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
 - développement d'une politique de regroupement des accueils de jour (AJ), en collaboration avec l'ARS, conformément aux recommandations nationales : un accueil de jour regroupé (entre l'association laïque Prado et le Centre hospitalier de Saint Pierre d'Oléron) de 6 places a été autorisé en novembre 2011. Le transport est assuré par le SAD du CIAS d'Oléron. Une attention particulière doit être apportée sur un temps de transport raisonnable.
 - Le regroupement des autres places est en cours de réflexion (les établissements ont fait part de leurs souhaits, il convient d'identifier et répartir l'offre en tenant compte des contraintes suivantes : implantation géographique (ratio/pays) et tarif qui doit rester accessible.
- Actions à effectuer :
 - Délivrer les autorisations de regroupement.
 - Évaluer le dispositif mis en oeuvre

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 2.1 : Favoriser l'accès des bénéficiaires de l'aide sociale départementale à des lits habilités à l'aide sociale

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Favoriser un égal accès des personnes âgées, relevant de l'aide sociale à l'hébergement, aux établissements sur tout le département et identifier des solutions permettant d'offrir un plus grand nombre de places habilitées à l'aide sociale aux Charentais-Maritimes
- Mise en oeuvre : 2011 – 2015
- Actions réalisées :
 - modification du RDAS pour prendre en compte l'ensemble des dépenses réelles exposées au titre de l'aide sociale et de l'APA pour l'hébergement temporaire (HT) et l'AJ
 - définition des secteurs prioritaires au regard des taux d'équipement
 - solliciter les établissements privés du Pays Rochefortais et du secteur de Royan, pour une habilitation partielle de 5 à 10 lits, en précisant que le tarif retenu sera le tarif moyen départemental (52,32 € au 1er mai 2012).
- Actions à effectuer :
 - préparation d'une convention type d'habilitation partielle
 - solliciter les établissements associatifs pour une augmentation de leur capacité habilitée, sur les secteurs de Royan et de la Saintonge Romane.

Fiche action 2.2 : développer un outil partagé de suivi des places disponibles en établissement

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Suivi et accessibilité en ligne (pour le public et pour les professionnels) des places disponibles, mises à jour en temps réel.

- Mise en œuvre : 2011 - 2013
- Action réalisée :
 - élaboration d'un avant-projet d'installation d'un dispositif en interface avec la base de données CG des établissements, avec un accès direct des établissements pour saisie en temps réel des places disponibles, via Internet et consultation par les DT, les CLIC, les gestionnaires et les usagers
 - dans l'attente de ce dispositif automatisé, poursuite du fonctionnement du Centre d'Information Départemental sur l'Hébergement des Personnes Agées - CIDHPA (2011 : 868 appels dont 87 % de la part de particuliers et 13 % de professionnels)

- Actions à effectuer :
 - recherche en cours du système le plus adapté au plan technique

Fiche action 2.3 : Élaborer une charte relative aux tarifs des établissements en cohérence avec les besoins des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Favoriser un égal accès des personnes âgées aux établissements sur tout le département et éviter les écarts excessifs de tarifs

- Mise en œuvre : 2013
- Action réalisée : prévue en 2013

- Actions à effectuer :
 - recenser les bonnes pratiques et rédiger, en concertation avec les établissements, les grands principes d'une charte.
 - Intégrer la charte en annexe des conventions tripartites signées avec les établissements
 - Valoriser cette charte / Mettre en œuvre des actions de communication.

Fiche n°2.4 : Mettre en place un dossier partagé et une procédure unique de demande d'inscription en établissement

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Optimiser et rendre homogène en la simplifiant la recherche de place en établissement pour les personnes âgées et leur entourage

▪ Mise en œuvre : 2012

▪ Actions réalisées :

Suite au décret n 2012-493 du 13 avril 2012 relatif au dossier de demande d'admission dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de l'arrêté du 13 avril fixant le modèle de ce dossier, une réunion a été organisée le 8 juin 2012 avec l'ARS et l'ensemble des acteurs concernés

1) Présenter ce dossier national

2) Discuter des modalités de mise en œuvre de ce dossier avec les partenaires : modalités de diffusion, accessibilité (EHPAD, CLIC, Réseaux, professionnels de santé...), coordination avec les territoires ayant mis en place ce type de dossier (Vals de Saintonge, Haute-Saintonge, Île d'Oléron), adaptation de ce dossier à notre département

3) Évaluation : définition d'indicateurs dans la cadre des convention tripartite des EHPAD

▪ Actions à effectuer :

- diffusion de la procédure proposée par le groupe de travail

Fiche n°2.5 : Favoriser les solutions d'admission rapide en EHPAD

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Permettre une prise en charge sans délai pour des personnes âgées dont les besoins ne relèvent ni d'une hospitalisation, ni d'un accompagnement à domicile

- Mise en œuvre : 2013
- Action réalisée : prévue en 2013
 - Organiser le partage des données sur les places disponibles avec les établissements – suivi du dispositif de recensement par le CIDHPA et développement prévu par la fiche 2.2

- Actions à effectuer :
 - Mettre en place un dispositif d'accueil rapide coordonné en travaillant entre EHPAD de même secteur : projet à expérimenter sur un territoire
 - Intégrer la réflexion en cours autour du dispositif TRAJECTOIRE
 - Identifier les dispositifs financiers mobilisables en urgence
 - Organiser un suivi du dispositif

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 3.1 : développer la formation continue et favoriser le répit des accueillants familiaux

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Mettre en place des solutions afin de permettre aux accueillants familiaux (AF) de profiter de moments de répit et de temps de formation.

- Mise en œuvre : 2011 – 2013
- Actions réalisées :
 - restructuration en cours du suivi des AF par les services départementaux
 - Formation initiale : les séances ont commencé en décembre 2011 et se terminent en juin 2012 (11 demi-journées – 7 thèmes)
 - Formation continue : 4 séances d'analyse de la pratique, pour l'ensemble des accueillants familiaux agréés) mises en place en 2012.
 - Des listes d'émargement et des questionnaires de satisfaction sont complétés à chaque séance dont l'analyse est en cours
- Actions à effectuer :
 - actualisation des plaquettes d'information et plan de communication
 - organisation d'une journée d'information pour recruter des accueillants notamment à titre temporaire

Fiche action 3.2 : Mettre en place un règlement de fonctionnement de l'accueil familial

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3

- Objectif :

Fixer un cadre facilitant la cohabitation entre la personne âgée et son accueillant familial ainsi que les relations de ce dernier avec la famille de la personne âgée.

Rappeler aux accueillants les obligations liées à l'agrément.

- Mise en œuvre : 2013

- Action réalisée : prévue en 2013

- Poursuite du dispositif actuel (contrat d'hébergement).

- Actions à effectuer :

- recueillir les volontés des différents acteurs et faire le point sur les difficultés rencontrées et les attentes de chacun.

- Mettre en place, de manière partagée, un règlement de fonctionnement de l'accueil familial.

Fiche action 3.3 : Expérimenter le développement d'un système d'accueil familial regroupé

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3

- Objectif :

Permettre à plusieurs familles d'accueil de se regrouper afin d'améliorer la qualité globale de l'accueil proposé aux personnes âgées et les conditions de vie professionnelle des accueillants familiaux.

- Mise en œuvre : 2012 - 2015

- Action réalisée :

- échanges avec les autres Départements (Vienne en particulier) sur les expériences d'accueil regroupé

- Actions à effectuer :

- Définir les conditions optimales de regroupements envisagés
- Recruter des familles d'accueil sur une commune expérimentale.
- Si la faisabilité s'avère satisfaisante, construction du projet avec sollicitation des financeurs et de l'ensemble des acteurs concernés.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 4.1 : Favoriser les mutualisations et les regroupements entre les structures pour optimiser leur fonctionnement ainsi que la qualité de prise en charge des usagers

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3

- Objectif :

Favoriser les mutualisations et les regroupements entre les structures pour optimiser leur fonctionnement ainsi que la qualité de prise en charge des usagers.

- Mise en œuvre : 2011 - 2015

- Actions réalisées :

- réflexion sur les seuils de viabilité économique des SAD prestataires autorisés
- réalisation de regroupement par transferts d'autorisation (établissements pour personnes âgées, SAD)
- Mobilisation du fonds de restructuration des SAD en difficulté (524 000 € attribués en 2 ans à 12 SAD)

- Actions à effectuer :

- réflexion à organiser en groupe de travail avec les gestionnaires

Fiche action 4.2 : Renforcer le rôle du Conseil général en matière de coordination gérontologique locale

■ Niveau d'enjeu : 1 sur 3

■ Objectif :

Renforcer la coordination gérontologique au niveau local.

■ Mise en œuvre : 2011 - 2016

■ Actions réalisées :

- Rencontres des CLIC de Saintonge Romane et des Vals de Saintonge, afin d'évoquer avec eux les modalités d'intégration des équipes CLIC en délégation territoriale.
- Rencontre des CLIC avec les délégations territoriales.
- Poursuite des réunions de coordination départementale avec les CLIC
- participation au projet de MAIA du territoire de santé Nord

■ Actions à effectuer :

- Choix des moyens et du lieu d'installation à finaliser
- Création d'un CLIC pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (hors ville de la Rochelle) et l'île de Ré porté par la Délégation territoriale de La Rochelle-Ré, avec présentation à l'Assemblée Départementale en décembre 2012 pour une mise en place prévisionnelle en juillet 2013

Fiche action 4.3 : Améliorer le partage d'informations en matière d'évaluations et de suivis médico-sociaux

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3

- Objectif :

Encourager la mutualisation de certaines informations en travaillant sur les contenus à partager à partir d'outils existants.

- Mise en œuvre : 2012 - 2013

- Action réalisée :

- début reporté en 2013

- Actions à effectuer :

- échanges d'information entre les différents intervenants (évaluation APA, évaluations gérontologiques) à envisager à partir d'un groupe de travail

- Renforcement du travail en coopération

Fiche n°4.4 : Solliciter l'Agence Régionale de Santé sur l'amélioration des parcours de soins des personnes âgées en encourageant le travail en réseau

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Compléter la couverture territoriale départementale des réseaux gérontologiques et améliorer leur efficacité. Améliorer la promotion de la santé et la prévention

- Mise en œuvre : 2012
- Action réalisée :
 - Compléter la couverture territoriale départementale des réseaux gérontologiques : réunion avec l'ARS en février 2012. Des groupes de travail vont être conduits au niveau régional afin de réfléchir aux modalités d'extension des réseaux à moyens constants. Pour notre département; l'objectif est l'extension sur la Saintonge Romane, La Rochelle et le Pays Rochefortais.

- Actions à effectuer
 - Construire et uniformiser au niveau départemental les outils utilisés par les réseaux (outils d'évaluation, outils de suivi des personnes âgées...)
 - Promouvoir les réseaux gérontologiques auprès des médecins traitant
 - En prenant appui sur les conférences de territoire de santé, inscrire ces réseaux dans le cadre des coopérations hospitalières de territoire (CHT) et du Programme Régional de Santé (PRS)

Fiche action 4.5 : Coordonner les interventions à domicile : élaboration d'un outil de liaison

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3

- Objectif :

Retrouver facilement et rapidement les informations utiles à tous les acteurs, améliorant ainsi la qualité de prise en charge des personnes âgées à domicile.

- Mise en œuvre : 2013 - 2014

- Action réalisée :

- début reporté en 2013

- Actions à effectuer :

- recenser et comparer les outils de liaison existants

- Créer un outil commun, former et informer les intervenants à l'utilisation de celui-ci

- Réaliser des contrôles de sa bonne utilisation

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 5.1 : Diffuser l'information sur les dispositifs d'adaptation du logement existants et soutenir des projets innovants

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Favoriser le libre choix des personnes âgées concernant leur lieu de vie : renforcer et faire connaître les dispositifs existants d'adaptation des logements et soutenir les actions innovantes.
- Mise en œuvre : 2011 - 2016
- Actions réalisées :
 - Objectif intégré au schéma départemental de l'habitat 2012 -2015 adopté en décembre 2011
 - Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général 2012-2014 qui prévoit des aides à l'amélioration des logements, notamment sur le plan énergétique et à leur adaptation physique à la perte d'autonomie. Ces aides concernent les propriétaires de leur logement et les propriétaires bailleurs. Documents d'information en cours de finalisation. Campagne de communication avec supports et contacts avec les communes, CLIC et intervenants d'aide à domicile à partir de septembre 2012.
 - Accueil des personnes âgées dans le parc social : groupe de travail mis en place avec les bailleurs sociaux en février 2012. Adhésion du Département au fichier unique de la demande de logement social (site de demande en ligne). Fichier qui permet aux demandeurs de préciser le besoin d'adaptation du logement souhaité et au Département de se doter d'un outils d'observation.
- Actions à effectuer : Poursuite du travail engagé avec les bailleurs sociaux concernant le parc existant et les projets de construction. Développement du projet d'un observatoire de l'habitat.

Fiche action 5.2 : Faire connaître les dispositifs existants de transport adapté aux besoins des personnes âgées et soutenir de nouvelles formes de transport

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Rendre plus accessible le transport à la demande et les autres possibilités de transport à destination des personnes âgées.
- Mise en œuvre : 2011 - 2013
- Actions réalisées :
 - Définition des programmes de Transport A la Demande (TAD) en relation avec les CLIC, les associations et les acteurs locaux
 - Evolution de l'offre du TAD : mise en œuvre d'une 4^e rotation spécifique hebdomadaire par canton en Vals de Saintonge et en Haute-Saintonge (desserte des hôpitaux, des EHPAD, etc.)
- Actions à effectuer :
 - Renforcer la diffusion de l'information relative à l'offre de transport public
 - Déployer la 4^e rotation en TAD sur l'ensemble des territoires
 - Proposer une tarification sociale sur le réseau Les Mouettes en faveur des publics à faibles ressources (session d'été de l'Assemblée Départementale)
 - Créer un « observatoire de la mobilité » recensant l'offre de transport (publique, associative et privée)

Fiche action 5.3 : Favoriser le maintien et le développement d'activités sportives, culturelles, de loisirs répondant aux attentes variées des personnes âgées

■ Niveau d'enjeu : 2 sur 3

■ Objectif :

Développer l'offre de loisirs et d'activités accessibles et adaptés aux attentes des retraités, notamment dans le cadre associatif.

■ Mise en œuvre : 2011 - 2016

■ Actions réalisées :

- recensement en cours des activités en direction des personnes âgées, conduites par les services du Département, et diffusion de l'information sur les actions existantes (Archives départementales, Médiathèque, etc.)
- réflexion avec l'Université de La Rochelle sur le projet « d'appel à témoins » sur la collecte de la mémoire des Charentais-Maritime. Adaptation en direction des collègues
- ouvrir les Pôles Nature aux personnes âgées (activités en établissements ou sur les sites)

■ Actions à effectuer :

- contact avec la fédération départementale des Aînés Ruraux
- proposition de dépôt de livres adaptés dans les établissements
- proposition de formation à la lecture à haute voix aux animateurs des établissements
- Étudier la possibilité de mettre à disposition des téléagrandisseurs
- Mobilisation du CODERPA sur l'accès au sport

Pôles-Nature en Charente-Maritime

Les PÔLES-NATURE DE LA CHARENTE-MARITIME

- ▶ 335 000 visiteurs accueillis en moyenne chaque année depuis 2006, sur l'ensemble des 14 Pôles-Nature
- ▶ 1 152 ha d'espaces protégés
- ▶ Plus de 40 emplois permanents

Le réseau des Pôles-Nature de la Charente-Maritime existe depuis 1995. Il est constitué de 14 sites de découverte du patrimoine naturel, répartis sur l'ensemble du département.

Maillant le territoire, ce réseau offre aux charentais-maritimes et aux touristes une alternative de qualité au tourisme balnéaire. Il repose sur un partenariat étroit avec les associations locales et les collectivités territoriales et constitue également un réseau de professionnels de la protection de la nature, du tourisme et de l'animation.

Toute l'actualité des Pôles-Nature sur www.poles-nature.fr

ouvre de nouveaux horizons

charente-maritime.fr

Fiche action 5.4 : Faciliter l'action des associations oeuvrant pour les personnes âgées et encourager le bénévolat des personnes âgées

■ Niveau d'enjeu : 2 sur 3

■ Objectif :

Permettre aux personnes âgées, notamment à domicile, de bénéficier d'une offre de services et de loisirs accessibles et adaptée et de s'impliquer dans des actions favorisant le maintien, du lien social.

■ Mise en œuvre : 2013 - 2016

■ Action réalisée :

-rencontre avec la fédération départementale des centres sociaux et les CLIC et échange d'informations

-Conventions conclues entre certains centres sociaux et la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou la mutualisé sociale agricole (MSA)

■ Actions à effectuer :

- renforcement de la communication autour des associations et des activités existantes

- favoriser l'échange intergénérationnel

-Contacter la délégation départementale de l'association France Bénévolat

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 6.1 : Piloter la politique départementale en faveur des personnes âgées en s'appuyant sur le schéma

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3

- Objectif :

Préparer et porter les choix de la politique départementale en faveur des personnes âgées à partir des orientations générales définies par le Département, réaliser les réajustements nécessaires en fonction des évolutions du contexte (juridique, économique, sociologique).

- Mise en œuvre : 2011 - 2016

- Actions réalisées :

- recrutement d'un chargé de mission pour la mise en œuvre du schéma
- contacts avec les Directions et services du Département et les autres partenaires sur la mise en œuvre du schéma
- réunion du comité de pilotage du 8 juin 2012 et du comité technique le 19 juin 2012

- Actions à effectuer :

- suivi régulier et évaluation

Ordre du jour

Rappel de la méthodologie

Point sur l'exécution des fiches actions



Echanges

- **Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile**
 - Les gestionnaires de services d'aide à domicile attirent l'attention sur la nécessité de garantir des coûts par poste de personnel d'intervention, conformes aux diplômes et aux qualifications des salariés (notamment des auxiliaires de vie sociale)
 - Des précisions sont apportées sur la part des heures réalisées par les services prestataires (70 %) par rapport aux services mandataires (11%). Les autres interventions sont réalisées par des emplois directs.
 - La recomposition de l'organisation de l'accueil de jour est en cours. Une cartographie des nouveaux projets d'autorisation sera réalisée. Une vigilance particulière sera apportée à la durée du transport afin que celle-ci reste compatible avec l'état de la personne âgée concernée.
- **Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement aux besoins des personnes âgées**
 - Les participants souhaitent qu'une attention soit portée, dans l'utilisation du dossier d'inscription unique en établissement, à la confidentialité des informations médicales qui concernent la personne âgée et non sa famille.
 - Le développement du nombre de lits habilités à l'aide sociale à l'hébergement est en cours d'analyse. Des propositions ont été adressées aux gestionnaires sur deux secteurs prioritaires (Pays Rochefortais et secteur de Royan). Il est confirmé que les lits habilités à l'aide sociale ne sont pas réservés à l'attention exclusive des bénéficiaires de l'aide sociale. Ils sont partie intégrante de la capacité globale d'accueil.

- **Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial**
 - Aucune question soulevée
- **Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personnes âgées**
 - Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pourraient être conclus avec les services d'aide à domicile prestataires autorisés. Cette possibilité n'a pas encore été utilisée en Charente-Maritime.
 - La coordination des partenaires du secteur social et médico-social doit également s'envisager avec la filière gériatrique tout au long du parcours de soins.
- **Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées dans la société**
 - Les dispositions relatives au logement, au transport et à la vie sociale, figurant dans le schéma départemental en faveur des personnes âgées et susceptibles de concerner également les personnes handicapées, seront bien entendu reprises dans le futur schéma départemental en faveur des personnes handicapées.
 - Les projets d'action en liaison avec l'Université de La Rochelle seront aussi développés avec les collègues et le Conseil général des jeunes, après l'élection de ses nouveaux membres.